

<https://divergences.be/spip.php?article3722>



VI Conclusion

- Aujourd'hui - Juin 2024 - WRI Israel -

Date de mise en ligne : vendredi 10 mai 2024

Copyright © Divergences Revue libertaire en ligne - Tous droits réservés

En 1962, Avner Falk, le pacifiste mentionné en introduction, a décrit Israël comme "un pays terriblement militariste" transformé en "nation de soldats à partir d'une communauté juive essentiellement pacifique et inoffensive (bien que très blessée) en exil en Europe, en Afrique et en Asie". Il a également raconté combien il était difficile de s'accrocher aux principes de Gandhi, Tolstoï, Bertrand Russell et Albert Schweitzer, dont les paroles semblaient tomber dans l'oreille d'un sourd dans l'Israël des années 1950.

Les CO israéliens en général, et les quelques cas que j'ai pu présenter ici, ne se contentaient pas de s'opposer à la conscription ; ils avaient une vision sociopolitique plus articulée qui critiquait profondément les points de vue du courant dominant. Surtout, ils cultivaient l'image de l'humanité comme une famille/communauté soudée de frères partageant les mêmes valeurs (humanistes) et proposaient ainsi une idée de la citoyenneté qui n'était pas basée sur l'homogénéité ethnique. Pour cette raison également, leur horizon culturel et politique était celui des organisations internationalistes, des conférences, des camps de la paix, une réalité internationale qui se développait après la deuxième guerre mondiale en Europe et ailleurs.

Si nous devons dresser le portrait du WRII dans les années 50, nous verrions une organisation qui fonctionnait en cercles concentriques : un noyau très actif, des membres cohérents, un groupe de sympathisants et de nombreux abonnés aux publications que le WRI envoyait régulièrement.

Il y avait aussi quelques femmes, mais elles étaient peu nombreuses. Dans les années 1950 - et pendant deux autres décennies au moins - les membres de la WRII étaient des objecteurs totaux/absolus. La plupart d'entre eux refusaient l'appel sous les drapeaux, le port de l'uniforme dans le cadre d'un service civil alternatif, le port et l'utilisation d'armes, la solde et la nourriture de l'armée, même en prison. S'ils effectuent un service civil de remplacement, certains refusent de dormir dans les bâtiments de l'armée. Plusieurs d'entre eux ont refusé de servir dans le corps médical (service non combattant), un compromis souvent proposé entre le devoir de servir et l'objection de conscience. Certains d'entre eux étaient végétariens et parlaient/correspondaient en espéranto. D'autres étaient des survivants de la Shoah ou leurs enfants.

Dans l'ensemble, le WRII est resté un groupe plutôt isolé avec un impact politique limité. Pourtant, son but n'était pas de mener une bataille de principe, de s'opposer au nationalisme/sionisme en tant que tel, ou de convaincre d'autres personnes d'adhérer à l'association. Cette association a défendu ceux qui s'y opposaient et a tenté de négocier les meilleures conditions possibles pour leur permettre de faire valoir leur position en tant que droit civil individuel, et donc de ne pas aller en prison. À cet égard, elle a répondu à l'une des caractéristiques attendues de la société civile, à savoir la négociation avec l'État pour la transformation de la réalité politique.

La situation des premiers CO d'Israël était difficile, mais elle semblait meilleure que celle d'autres pays, comme l'a souvent fait remarquer le WRI à Londres ; et même si cette attitude a changé au fil du temps lorsque le nombre a augmenté, cette tolérance initiale, en particulier si on la compare à d'autres cas nationaux, doit être notée.

Dans leur étude sur l'objection de conscience comparée, l'historien Charles Moskos et le sociologue John Chambers ont identifié trois étapes dans l'évolution des relations entre la résistance à la guerre, le service militaire et l'État.

– Au premier stade (société préindustrielle, début de la modernité), l'État accorde une reconnaissance officielle à l'objection de conscience, en limitant cette reconnaissance aux "églises issues de la Réforme protestante". À ce stade, les églises de paix détiennent la direction des mouvements d'OC, et l'État accorde le droit de servir en tant que non-combattant en guise de compromis.

– La deuxième étape concerne les sociétés occidentales industrielles de la fin des temps modernes : l'État accepte

VI Conclusion

l'objection fondée sur la religion comme critère, et un service civil alternatif sous l'égide de l'armée est proposé aux combattants.

– Un changement dans la qualité et la quantité de l'objection de conscience se produit dans la transition entre la deuxième et la troisième étape, qui est caractéristique des sociétés occidentales post-modernes et post-industrielles : la direction du mouvement pour l'objection de conscience comprend maintenant des groupes laïques, l'objection n'est pas basée sur des motifs religieux, l'objection de conscience sélective est envisagée, le nombre d'objecteurs augmente et l'État offre un service civil sous une égide civile.

Si l'on considère les objecteurs de conscience israéliens dans les années 1950 - ne serait-ce qu'à travers les sources de leur seule association - nous nous trouvons dans la deuxième étape, avec un certain chevauchement dans la troisième étape. Dans l'objection et la direction de Chofshi, Abileah, Jarus(lawsky) et d'autres, il y avait un élément religieux que cette première génération a essayé de transmettre, sans succès. Chofshi ne manquait pas une occasion de citer les textes sacrés pour expliquer sa position. Il en va de même pour Bruenner, lorsqu'il aborde les questions relatives à la loi sur la citoyenneté. Malgré cette connotation religieuse initiale, la WRIL des années 50 était, et est restée, laïque.

Quant à l'État d'Israël, il n'a jamais reconnu l'objection de conscience comme un droit individuel par la loi. Cependant, à l'époque, il a reconnu un critère plus large que la seule objection religieuse ; il n'a pas mis en place un service civil alternatif, mais il a exigé des CO soit des tâches non combattantes (militaires), soit des tâches civiles (non militaires), obtenant des réactions très différentes. A condition que l'objection ait été déclarée avant la conscription, elle a proposé des tâches non combattantes à accomplir sous l'égide de l'armée, ce que de nombreux CO israéliens ont encore refusé ; ce n'est qu'après une forte mobilisation que les autorités de l'Etat ont proposé un service civil, comme le montre l'affaire Zichrony.

En n'offrant pas aux CO masculins un service civil alternatif à effectuer sous l'égide civile, l'Etat d'Israël n'avait pas à l'époque - et n'a toujours pas aujourd'hui - franchi le seuil entre la deuxième et la troisième étape, alors qu'il était bien entré dans une phase post-industrielle, post-moderne et en longue transition vers une phase post-sioniste.

Au contraire, plusieurs ONG de CO israéliens ont franchi ce même seuil dans les années 1980, en faisant par exemple valoir le droit à l'objection de conscience sélective, ce qui a également conduit à un gonflement de leur nombre.

Mais cette partie de l'histoire de l'objection de conscience et de la résistance à la guerre en Israël reste à écrire.